



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°391/2021

OBJET : Validation CR
du 27 mai 2021

Membres : 18

Présents votant : 12

Pouvoirs : 6

L'an deux mille vingt et un, et le 23 septembre

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 14 septembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Madame Gaëlle LEVEQUE, Conseillère départementale du canton de LODEVE,
- Monsieur Sébastien Cristol, Conseiller départemental du canton de MONTPELLIER 5
- Monsieur Michel VELLAS, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Jacques ARRIBAT, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Sophie COSTEAU, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jacky PEREZ, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

- Madame Nicole MORERE, conseillère départementale du canton de GIGNAC,
- Monsieur Jean-Luc FALIP, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HERAULT,
- Monsieur Jean-François SOTO, conseiller départemental du canton de GIGNAC,
- Monsieur Jacques RIGAUD, conseiller départemental du canton de LODEVE,
- Madame Audrey IMBERT, conseillère départementale du canton de MEZE,
- Monsieur Christophe MORGO, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HERAULT,

PRESENTS EN VISIOnon-votants :

- Madame Corinne GOURNAY GARCIA, Conseillère départementale du canton de MONTPELLIER 4,

PRESENTS non-votants :

- Madame Danièle JOSEPH, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

Reçue en Préfecture et
rendue exécutoire le :

La Présidente ayant constaté le quorum, le comité peut valablement délibérer.

La Présidente présente le compte rendu de la réunion du comité syndical du 27 mai 2021.

Affichée le :

Le Comité Syndical,
Le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré à **l'unanimité** des membres présents et représentés,

DECIDE de valider ce compte rendu.

Pour Extrait Conforme,
A Clermont L'Hérault,
Le 23 septembre 2021

